



# BULLETIN D'INFORMATION

SAISON 2022 / 2023

## SECRETAIRE-GENERAL

*District de la Loire*

*Tél : 04.77.92.28.85*

**PV N° 37 DU SAMEDI 06/05/2023**

Réunion du 02 Mai 2023

### CARNET NOIR

Francis VIDRY, Président Délégué du District de la Loire, nous apprend le décès de sa belle-mère. Les funérailles auront lieu jeudi 4 mai à 10h00. Thierry Delolme, Président du District, les élus du Comité Directeur, les Commissions ainsi que les salariés présentent, à sa famille aux proches leurs sincères condoléances.

### COURRIER

As St Etienne : demande de médailles du DLF  
Us Briennon : demande de médaille du DLF  
Club Olympique de Précieux : demande de médaille du DLF  
Andrezieux-Bouthéon Fc : feuille de match version papier dû à un oubli

### COUPE DE FRANCE SAISON 2023-2024

#### **Procédure à suivre ci-dessous :**

Footclubs → saison 2023-2024 → Compétitions Fédérales (FFF) → Engagements → Renseignez AVIS du CLUB → **VALIDER**

#### **RAPPEL**

Un **pré-engagement** n'est pas un engagement

#### **Pour tous les clubs non engagés en 2022-2023, souhaitant participer à la coupe de France saison 2023-2024.**

- Footclubs → 2023-2024
- Menu compétitions / puis engagements
- En bas à droite / engager une équipe
- Centre de gestion / Fédération Française de Football et laissez-vous guider par les instructions.

#### **Pour saisir un désidérata :**

Footclubs / Engagement / Compétitions Fédérales

- Cliquez sur le statut souligné « **ENGAGE** » ou « **PRE-ENGAGE** » sur la ligne correspondante à la compétition pour laquelle le club souhaite faire un désidérata.
- Saisir le désidérata
- **VALIDER**

#### **LES CLUBS EN COURS DE FUSION**

Les clubs ayant des dossiers de fusion en cours ne doivent engager qu'une seule équipe en Coupe de France au nom d'un des clubs concernés par cette fusion.

### FORMATION GRATUITE CDOS LOIRE

Le CDOS Loire propose une formation sur « les fondamentaux de la communication associative », 2 formats proposés :

- 2 soirées en visio 18h-21h (**mardi 2 et jeudi 4 mai**)
- OU** 1 journée en présentiel (ST Just St Rambert le vendredi **12 mai de 9h30 à 16h30**)

#### Objectifs :

- Comprendre les spécificités de la communication interne d'une association.
- Mettre en avant la valeur ajoutée de la structure.
- Acquérir une méthodologie pour réussir sa communication interne.
- Utiliser des outils collaboratifs.
- Comprendre les principes de la communication externe.
- Définir les objectifs et les cibles de la communication externe.
- Élaborer les messages en relation avec les valeurs et l'identité de l'association.
- Connaître les spécificités des différents supports de communication.
- Savoir élaborer son plan de communication externe, en choisissant les messages et les supports adaptés.

Intervenante : Caroline CHARLES, Chargée de communication CDOS Loire



# BULLETIN D'INFORMATION

SAISON 2022 / 2023

## SECRETAIRE-GENERAL

*District de la Loire*

*Tél : 04.77.92.28.85*

Infos et inscriptions :

<https://cdos42.fr/formations/fondamentaux-communication-associative-visio/?occurrence=2023-05-02>

### **DOSSIER ATHLETES DE HAUT NIVEAU** **2023-2024**

L'aide aux sportifs de haut Niveau est reconduite par le Conseil Départemental de la Loire en 2023

Le dossier est à remplir par l'athlète avec son avis et celui du Président du club.

Vos propositions devront être retournées au comité Olympique et Sportif de la Loire impérativement **pour le 26 juin 2023**.

**Tout dossier incomplet ou hors délai ne sera pas examiné.**

Le CDOS-Loire déterminera ses choix, en fonction des critères adoptés par l'Assemblée départementale :

- Etre amateur dans une fédération sportive reconnue par les instances nationales et internationales.

- En dehors de la tranche 18/30 ans, la Commission pourra accepter la candidature d'un athlète si :

- moins de 18 ans : figurer dans les espoirs nationaux

- plus de 30 ans : maintien au plus haut niveau de la discipline

- Etre licencié et domicilié dans la Loire depuis au moins deux saisons (2020-2021 & 2021-2022) à la date de la demande, la saison en cours et la suivante.

**Le domicile pris en compte est celui de l'athlète (si majeure) ou du responsable légal.**

- Pour les sports individuels : avoir des résultats sportifs au plus haut niveau national et/ou international dans une discipline représentée par une équipe nationale reconnue de haut niveau suivant la catégorie d'âge à la date du dépôt du dossier.

- Pour les sports collectifs : figurer dans une sélection nationale à la date du dépôt du dossier.

Le président du comité Départemental s'engage à la **véracité** des renseignements fournis par l'athlète.

Maison Départementale des Sports (CDOS-Loire), 4 rue des Trois Meules, 42100 Saint-Etienne